

# Municipalité de Lac-Beauport

## Rencontre d'information

### Secteur Pionniers

15 mai 2023 – 19 h 30



# Introduction

Nos présentateurs ce soir:

- Pour le greffe et les finances: Richard Labrecque
- Pour l'ingénierie: Gustavo Carreno



# Introduction

Suivant une demande initiée par les citoyens du secteur Pionniers, nous allons aborder les coûts et l'échéancier du projet, et nous allons également discuter de la répartition des coûts entre les différentes parties prenantes pour la réfection du réseau d'aqueduc et le prolongement du service d'égout sur les chemins des Pionniers, du Refuge, de la Source, du Tour-du-Lac et de la Butte.

Notre objectif est de fournir une analyse des coûts et des délais associés au projet, ainsi que la répartition des coûts entre les différentes parties prenantes.



# Phasage du projet

- **Volet planification 2023-2024**
- **Volet réalisation 2024-2025**



# Budget et échéancier

## Les coûts

Le volet des coûts du projet comprend tous les coûts associés à sa réalisation, notamment la conception et l'élaboration des plans et devis, ainsi que toutes les études techniques nécessaires à sa bonne exécution.



# Budget et échéancier

## Localisation des travaux



# Budget et échéancier

## Les coûts

Nous avons mené une analyse pour identifier les coûts de conception, d'élaboration et d'études techniques, et nous avons établi un budget pour le projet.

Ce budget sera suivi tout au long de la réalisation du projet. Le service des travaux publics élaborera un appel d'offres pour engager une entreprise spécialisée dans ce type de projets.

# Budget et échéancier

## Les coûts

La planification du projet est estimée à 85 000,00 \$ et comprend les activités suivantes :

1. Conception des plans et devis	45 312,00 \$
2. Étude géotechnique	29 900,00 \$
3. Préparation et suivi de l'appel d'offres	5 750,00 \$
Total du projet	80 962,00 \$
+ taxes nettes (4,9875%)	<b>85 000,00 \$</b>

# Budget et échéancier

## Répartition des coûts

La répartition des coûts entre les différentes parties prenantes est un élément crucial de la réussite du projet.

Afin de présenter une analyse de coûts réaliste au marché, la Municipalité a engagé les services de la compagnie CHG Groupe Conseil, dans le but d'analyser les coûts de construction du projet et d'élaborer un calcul de répartition des coûts équitable et viable pour le projet.

# Budget et échéancier

## Répartition des coûts

Coût total de construction du projet:  
**3 157 573 \$** (taxes nettes incluses)

### Calcul des pourcentages / taxes

Réfection du réseau d'aqueduc: 22,80% = 719 059 \$  
(payable par la taxe d'aqueduc générale)

Prolongement du réseau d'égout: 20,60% = 651 657 \$  
(payable par une taxe de secteur Pionniers)

Travaux divers et voirie: 56,60% = 1 786 857 \$  
(payable par la taxe foncière générale)



# Budget et échéancier

## L'échéancier

L'échéancier comprend simplement la réalisation des travaux de conception des plans et devis et des études techniques.

L'échéancier de la planification du projet est un élément clé de sa réussite.

Nous avons élaboré un calendrier qui prend en compte toutes les tâches nécessaires à la réalisation du projet, ainsi que les délais associés à chacune de ces tâches.

# Échéancier

## Volet planification

**15 septembre 2023:**

Lancement de l'appel d'offres

**17 octobre 2023:**

Ouverture de l'appel d'offres

**6 novembre 2023:**

Octroi du mandat par résolution du conseil

**13 novembre 2023:**

Réunion de démarrage

**Du 20 au 30 novembre 2023:**

Relevé de terrain et études géotechniques

**Du 1<sup>er</sup> décembre 2023 au 15 mars 2024:**

Conception des plans et devis



# Échéancier

## Volet planification

**Du 18 au 29 mars 2024:**

Vérifications, révision et commentaires de la municipalité

**Du 1<sup>er</sup> au 12 avril 2024:**

Correction et ajustement du projet par l'ingénieur du projet

**15 avril 2024:**

Finalisation et livraison des plans et devis

**D'avril 2024 à novembre 2024:**

Processus d'adoption du règlement d'emprunt (construction)

**Novembre 2024:**

Appel d'offres pour construction et mandat à l'entrepreneur

**Été 2025:**

Travaux



# Budget et échéancier

## Conclusion

En conclusion, le projet est structuré et planifié avec une attention particulière accordée aux coûts et à l'échéancier.

Nous sommes confiants dans notre capacité à mener à bien ce projet avec succès, en respectant les délais et le budget fixés, tout en répondant aux besoins et aux attentes de toutes les parties prenantes impliquées.



# Grefe

## Processus législatif et échancier d'adoption du règlement d'emprunt

- ❖ **1<sup>er</sup> mai 2023**: avis de motion
- ❖ **15 mai**: rencontre avec les citoyens
- ❖ **5 juin 2023**: adoption du règlement d'emprunt pour les plans et devis
- ❖ **13 juin 2023**: signature de registre pour s'opposer (Go/No go)
- ❖ **Juin à octobre 2023**: autorisation du MAMAH et promulgation



# Greffe

## Comment s'opposer au projet de plans et devis

La loi prévoit que les personnes habiles à voter peuvent demander un référendum s'ils désirent s'opposer au projet.

Dans le cas contraire, le règlement est réputé être approuvé, d'où l'importance de la date du 13 juin 2023.



# Greffe

## Qui peut signer le registre pour s'opposer au règlement

Selon la Loi sur les élections et les référendums municipaux:

« 518. Est une personne habile à voter ..., du secteur concerné toute personne qui, à la date de référence, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 et remplit une des deux conditions suivantes:

1° être une personne physique domiciliée sur le territoire de la municipalité ou, selon le cas, dans le secteur concerné et, depuis au moins six mois, au Québec;



# Greffe

## Qui peut signer le registre pour s'opposer au règlement

2° être, depuis au moins 12 mois, le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise, au sens de la Loi sur la fiscalité municipale (chapitre F-2.1), situé sur le territoire de la municipalité ou, selon le cas, dans le secteur concerné. »

Dans le cas d'un propriétaire non-domicilié ou d'une personne morale, il doit, à la date de référence, être inscrit sur la liste électorale après en avoir fait la demande.

La date de référence est la date d'adoption soit le 5 juin 2023.



# Greffe

## Calcul de nombre de signatures requises pour demander un référendum

Pour le secteur Pionniers, 77 personnes sont présentement inscrites sur la liste électorale.

- 41 maisons
- 41 lots
- 77 personnes habiles à voter
- 19 signatures requises



# Période de questions



**Merci de votre présence !**

